

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

13 octobre 2022

Nous nous joignons ce 13 octobre aux Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de prévention des catastrophes pour souligner la grande nécessité pour les pays de poursuivre leur travail de prévention et de réduction des risques de catastrophe et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance, économiques et d'infrastructures de base, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Au vu des événements météorologiques extrêmes qu'ont connus les Amériques et les Caraïbes cette année, et le changement climatique causant des risques climatiques plus fréquents, extrêmes et imprévisibles, ParlAmericas réitère son engagement à soutenir les législatures dans leur réponse à l'appel explicite du Cadre de Sendai aux parlementaires. Ces derniers sont en effet appelés à appuyer la réduction des risques de catastrophe en élaborant de nouveaux projets de lois ou en modifiant des lois existantes, en définissant des affectations budgétaires, en demandant des comptes au gouvernement, en exprimant les besoins des populations qu'ils représentent et en mobilisant la participation de tous les secteurs de la société dans la création de résilience.

Cette année, la Journée internationale de prévention des catastrophes est un appel à « améliorer l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe », comme le précise l'objectif G du Cadre de Sendai. Alors que les pays œuvrent à cet objectif, il est important que ces évaluations de vulnérabilité soient fondées sur des données ventilées par genre pour s'assurer de la prise en compte des impacts différenciés sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et de facteurs croisés comme l'âge, l'identité de genre, le handicap, la source de revenus, la situation socioéconomique et l'ethnie, entre autres. Les parlementaires peuvent non seulement demander des comptes au gouvernement pour s'assurer que ces initiatives soient mises en place, mais aussi utiliser ces analyses physiques et sociales pour élaborer les textes législatifs et les affectations budgétaires pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

Pour plus d'information sur le rôle des parlements dans le soutien à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe, veuillez consulter notre publication conjointe avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, intitulée « [Protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique](#) ». Vous pouvez également visiter notre site web à l'adresse www.parlamericas.org et suivre @ParlAmericas sur les réseaux sociaux pour accéder à d'autres publications et rapports d'activité.